

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



54468
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/WP.1/17
OAU/TRAD/16
3 juillet 1969

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Quatrième réunion mixte du Groupe de travail
du commerce intra-africain de la CEA et du
Comité d'experts de l'OUA pour le commerce
et le développement
Genève, 18-23 août 1969

STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
EN AFRIQUE

(Note présentée par le secrétariat de la CEA au Comité de la
planification du développement, à l'occasion de sa cinquième
session tenue à Bangkok (Thaïlande, du 7 au 16 mai 1969)

Introduction

1. Pendant trois-quarts de siècle, l'Afrique a subi des influences extérieures qui ont abouti à des découpages territoriaux artificiels résultant de combinaisons et de tractations entre les grandes puissances européennes. Les gouvernements européens s'étaient mis d'accord dans l'acte de Berlin de 1885 pour admettre que la possession d'une colonie impliquait d'abord son occupation effective. Il en est résulté une ruée à partir des côtes africaines vers l'intérieur du continent. Dans cette course, en vue de s'assurer le maximum d'extension de leurs empires coloniaux et pour limiter les zones d'influence des autres puissances concurrentes, les pays colonisateurs avaient évidemment intérêt à multiplier les bases de départ. Les conséquences en ont été une fragmentation de l'Afrique en un grand nombre de petits territoires et un découpage en bandes plus ou moins perpendiculaires à la côte, s'enfonçant aussi loin qu'il était possible vers les zones riches ou supposées telles, ignorant les entités ethniques, géographiques, traditionnelles.
2. Dans chacun de ces territoires, les métropoles ont appliqué le pacte colonial, achetant les matières premières que l'on pouvait s'y procurer et se réservant le monopole des importations de produits manufacturés. En conséquence, les réseaux de transport ont été conçus pour le ramassage des produits primaires et leur acheminement vers les ports en vue de leur exportation sur le marché mondial. Dans ces mêmes ports arrivaient les produits manufacturés qui se répandaient par les mêmes voies de communications. Il n'y avait évidemment aucune raison, dans ces conditions, de relier ces réseaux de transport avec ceux des territoires voisins. Pour mieux assurer leur emprise sur les territoires colonisés, les métropoles ont de plus, protégé ces marchés par des lois et des tarifs douaniers.
3. L'Afrique en voie de développement compte donc une quarantaine de pays indépendants (une demi-douzaine de territoires actuellement encore colonisés deviendront vraisemblablement indépendants dans les prochaines années à venir). Près des trois-quarts de ces pays ne comptent même pas cinq millions d'habitants. L'importance économique de ces mini-Etats est évidemment très médiocre. Une trentaine d'entre eux ont un produit intérieur brut qui n'atteint pas la centième partie du produit intérieur de la France ou de la Grande-Bretagne. Leurs marchés intérieurs sont donc généralement minuscules, au point d'être incompatibles avec les exigences technologiques du monde moderne.
4. Il y avait d'autres facteurs tout aussi critiques : l'enseignement était ou bien insuffisamment développé ou bien mal conçu pour les besoins d'un développement accéléré et d'une modification des structures des économies africaines; l'appareil gouvernemental, en raison de la composition de son personnel, de ses méthodes et de ses conceptions, était mal équipé pour faire face à une évolution sociale et économique rapide, surtout de façon systématique.

5. La stratégie du développement qui serait la mieux adaptée aux conditions propres à l'Afrique doit donc être fondée sur les principes directeurs suivants :

- a) Refondre l'infrastructure économique pour l'adapter à la situation nouvelle des pays devenus indépendants et aux besoins de la croissance économique, en ce qui concerne en particulier la réorientation possible des échanges et la nécessité de remédier à la dualité des économies africaines en établissant des liens sociaux, économiques et matériels efficaces entre les collectivités rurales et urbaines;
- b) Remédier à l'exiguïté extraordinaire des marchés nationaux grâce à la coopération et à l'intégration économiques;
- c) Réorienter et refondre les institutions socio-économiques de façon à faciliter les processus d'innovation et de modernisation;
- d) Etablir une infrastructure conçue pour répondre aux conditions d'un développement autonome, ce qui s'applique plus particulièrement aux domaines de l'éducation, de la science, de la technique et de la gestion.

Finances et échanges internationaux

6. En janvier 1969, une réunion mixte CEA/OUA a élaboré dans le prolongement de la deuxième session de la CNUCED, un nouveau plan d'action pour les pays africains, en matière de finances et d'échanges internationaux. Ces pays se trouvent ainsi devant une position concertée et unifiée sur la stratégie du développement en matière d'échanges et de finances. Cette stratégie comprend les éléments suivants :

Politique dans le domaine des produits de base

- a) Au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les arrangements et accords de produits de base devront tenir une place essentielle dans le mécanisme de la politique économique internationale;
- b) Etant donné la faible proportion des exportations africaines faisant l'objet d'accords de produits de base, une partie importante des produits d'exportations primaires présentant un intérêt pour les pays africains devront faire l'objet d'accords de cet ordre avant 1973; un calendrier devra être établi pour la mise en oeuvre des résolutions et des décisions de la deuxième session de la CNUCED;

- c) Les dispositions des divers accords étant actuellement considérées suivant les besoins, celles qui concernent des produits présentant un intérêt particulier pour l'Afrique risquent de ne pas permettre une intervention efficace; un accord général sur les arrangements touchant les produits de base devra être conclu avant la fin de 1970 de façon à définir des principes et des modèles uniformes sur lesquels pourront se fonder tous les accords de produits;
- d) Les pays africains devront favoriser la modification nécessaire des statuts et des règles des institutions financières internationales, de façon à pouvoir assumer des responsabilités précises pour le financement des stocks régulateurs liés aux accords de produits.

Politique dans le domaine des produits manufacturés et des demi-produits

- e) Les pays africains doivent s'efforcer d'accroître la proportion de la valeur ajoutée dans leurs produits d'exportation;
- f) En raison de la tendance générale des pays industrialisés à accroître sans cesse l'impôt sur la valeur ajoutée dans les industries de transformation des pays en voie de développement, les États africains devront chercher à obtenir une réduction des droits de douane élevés qui frappent effectivement les produits manufacturés et les demi-produits.
- g) Les pays africains, en coopération avec les autres pays en voie de développement, devront s'efforcer de faire démarrer, dans le prolongement des négociations Kennedy, une nouvelle série de négociations sur la libéralisation des échanges visant en particulier à favoriser le commerce extérieur des pays en voie de développement; ces négociations seraient fondées sur une réduction unilatérale des droits de douane des pays industrialisés sans concessions réciproques de la part des pays africains;
- h) Pour remédier à l'incapacité des entreprises africaines à soutenir la concurrence sur les marchés des pays industrialisés, en raison des désavantages dont elles souffrent au départ du fait d'un certain nombre de facteurs qui déterminent les prix de revient - rendement de la main-d'oeuvre, coût du capital et des services de gestion, frais de transport, services commerciaux, etc. - les pays africains devront participer sans réserve aux efforts des pays en voie de développement tendant à amener les pays industrialisés à consentir des préférences tarifaires, sans discrimination et sans réciprocité, à tous les produits manufacturés et demi-produits, y compris les denrées agricoles transformées ou semi-transformées, exportées par les pays en voie de développement. Parallèlement, les pays africains devront

chercher à améliorer la qualité et la productivité de ces facteurs qui déterminent les prix de revient afin d'avoir à recourir le moins longtemps possible à des concessions et des arrangements spéciaux;

- i) Les pays africains devront s'efforcer de faire en sorte que le système général de préférence :
 - i) Tienne compte du fait que les pays africains mettront en moyenne plus de temps à tirer profit du système et devront en conséquence, pour que les objectifs du programme soient atteints, bénéficier plus longtemps d'un accès préférentiel aux marchés des pays industrialisés;
 - ii) Englobe les produits agricoles et primaires transformés et semi-transformés, de façon à tenir strictement compte des capacités de production actuelles et prévisibles des pays africains;
 - iii) Prévoit l'admission en franchise;
 - iv) Entre en vigueur au début de 1970 au plus tard.

Financement lié au commerce et au développement

- j) Les pays africains devront s'efforcer d'obtenir des pays industrialisés des engagements sur les points suivants :
 - i) Calendrier que les pays industrialisés entendent suivre pour atteindre l'objectif de 1 pour 100 du PIB accepté pour le volume de l'aide à la deuxième session de la CNUCED, dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - ii) Dates limites fermes pour la mise en application des normes prévues pour les conditions de l'aide par la résolution 29(II) de la CNUCED.
- k) Les pays africains devront insister pour que l'on arrive à un accord sur le programme de financement complémentaire de façon qu'il puisse entrer en vigueur dès le début de la deuxième Décennie du développement;
- l) Dès que les pays africains auront établi des plans de développement susceptibles d'être réalisés, ils devront pouvoir compter sur une assistance internationale pour leur mise en oeuvre, cette assistance devant permettre l'exécution du plan dans son ensemble aussi bien que celle des projets particuliers qu'il comprend;

- m) Les pays africains devront appuyer toutes les mesures tendant à renforcer l'appareil consultatif international destiné à la mobilisation d'une assistance extérieure, de façon que l'ensemble de la région, et plus particulièrement les pays les moins avancés, puissent obtenir un volume et une proportion convenables de cette assistance;
- n) Les pays africains devront unir leurs efforts avec ceux d'autres pays en voie de développement pour établir une liaison étroite entre la création de nouvelles liquidités internationales et la fourniture de fonds supplémentaires pour le développement; ils devront en général insister sur l'intérêt légitime que les pays en voie de développement ont à une restructuration du système monétaire international, et sur le rôle qu'ils doivent jouer dans les débats consacrés à ce sujet;

Coopération économique et intégration régionale entre pays en voie de développement

- o) La politique de coopération économique entre pays africains est l'un des principaux éléments de la stratégie du développement de la région africaine pour la deuxième Décennie du développement;
- p) Les pays africains doivent redoubler leurs efforts pour traduire dans des mesures, des accords et des programmes précis leur acceptation de longue date du principe de la coopération économique, qui doit se refléter dans leurs politiques et leurs plans nationaux de développement;
- q) Pour faciliter les progrès des pays africains dans le sens d'une coopération économique plus étroite, l'Organisation des Nations Unies devra consacrer un volume beaucoup plus important de ressources à l'étude technique des domaines et des projets éventuels de coopération, ceci dans le prolongement, à l'échelle de la région, des recommandations des études de la CEA et du CPPPD et de l'expérience acquise grâce à elles sur l'orientation et le rythme du développement des sous-régions de l'Afrique de l'est et de l'ouest au cours de la deuxième Décennie du développement;
- r) Grâce aux groupements qu'ils envisagent de constituer, les pays africains devront chercher à accroître rapidement le volume de leurs échanges mutuels en s'octroyant des privilèges et des préférences spéciaux;

- s) Bien que ce soit au premier chef aux pays africains qu'il appartient de prendre des mesures en vue d'une coopération pour le développement du continent, ils devront s'efforcer d'obtenir que la collectivité internationale soutienne leurs efforts par les moyens suivants :
- i) En accroissant le volume de l'assistance technique aux organismes africains régionaux et multinationaux;
 - ii) En modifiant la réglementation du commerce international en faveur des groupements de pays coopérants;
 - iii) En faisant porter l'assistance financière sur des domaines stratégiques pour encourager la coopération économique.

Promotion du commerce

- t) Bien que des obstacles traditionnels et institutionnels et des barrières de principe limitent, au stade actuel, les possibilités d'expansion des échanges, il conviendra d'adopter et d'appliquer, à l'échelon national aussi bien que sur le plan multinationnel, des programmes bien étudiés et délibérés de promotion commerciale, portant notamment sur les techniques les plus modernes de commercialisation des produits d'exportation, pour permettre aux exportateurs de la région de mieux soutenir la concurrence;
- u) Les organismes des Nations Unies devront fournir des ressources suffisantes en personnel et en fonds pour permettre à un programme de promotion des échanges africains, confié au centre régional de promotion commerciale de la CEA, d'avoir des répercussions notables;

Echanges avec les pays socialistes d'Europe orientale

- v) On devra persuader les pays socialistes de se fixer des objectifs précis en ce qui concerne le volume de leurs importations provenant d'Afrique et des autres pays en voie de développement, dans le cadre de la stratégie de la deuxième Décennie du développement;
- w) Les pays socialistes devront être invités à introduire des clauses sur la stabilisation des cours dans les accords bilatéraux qu'ils concluent avec les pays en voie de développement, aux termes desquelles, après une période d'échanges donnée, les comptes correspondant aux transactions pourraient être ajustés de sorte que le paiement effectué par le pays socialiste ne soit pas inférieur à un prix minimum établi, quels que soient les prix auxquels les marchés auraient été conclus au cours de la période d'échanges.

Mesures spéciales à prendre en faveur des moins avancés des pays en voie de développement

- x) Une politique internationale réaliste de développement pour la deuxième Décennie du développement se doit de faire une large part au problème des moins avancés des pays en voie de développement;
- y) Etant donné les répercussions et l'importance mondiales de tout programme dans ce domaine, les pays africains devront chercher à obtenir un appui en vue d'un programme spécial des Nations Unies en faveur des moins avancés des pays en voie de développement, élaboré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de la deuxième Décennie du développement; le programme devra tenir compte des divers aspects du développement et des échanges de ces pays;

Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

- z) La deuxième Décennie pour le développement offre l'occasion d'une nouvelle série très complète de décisions internationales en matière d'échanges et de finances. Si la communauté internationale doit fixer pour la Décennie des objectifs réalistes dans le dessein d'aider les pays en voie de développement à parvenir à des taux de croissance sensiblement plus élevés que ceux qui seraient possibles en l'absence d'une politique internationale concertée, on peut aussi tirer des conclusions précises en ce qui concerne les mesures internationales nécessaires pour éliminer certains obstacles qui s'opposent à la croissance économique des pays en voie de développement. Les plus importants de ces obstacles touchent au secteur extérieur - au volume des ressources en devises qui peuvent être obtenues, grâce aux échanges ou à une aide, pour que les objectifs du développement puissent être atteints.

Transports

Problèmes

7. Les principaux problèmes que la Commission se propose d'aborder au cours des prochaines années sont les suivants :

- a) L'effet des conditions dans lesquelles ont été établies dans le passé les liaisons de transport existantes, qui avaient été conçues pour répondre aux besoins du commerce extérieur et non pas pour intégrer les économies nationales ni pour favoriser le développement à long terme à l'échelon multinational;

- b) L'insuffisance, en nombre et en qualité, du personnel scientifique, technique et administratif pouvant élaborer et mettre en oeuvre des programmes de développement des transports. Cette insuffisance se fait manifestement sentir dans la qualité de la planification et de l'exploitation des réseaux de transport;
- c) L'évolution rapide des techniques modernes des transports, dont il faut tenir compte pour que les réseaux de transport puissent contribuer de façon notable au développement général d'une région où les centres de peuplement sont largement dispersés.

Programme de travail de la CEA

8. Le programme de travail de la CEA est, en conséquence, conçu en fonction des principaux objectifs suivants :

- a) Favoriser l'établissement de liaisons de transport entre des pays où le développement et les échanges mutuels projetés le justifient;
- b) Etudier la nécessité éventuelle d'intégrer les marchés nationaux et fournir des avis à ce sujet, en tenant compte du rôle des réseaux de transport nationaux. Cette activité est liée à une stratégie visant à remédier à la dualité des économies africaines et à une méthode intégrée de développement rural;
- c) Procéder à des études comparées sur les prix des différents modes de transport qui pourraient influencer sur les échanges intérieurs et mutuels des pays et recommander ceux qui répondent le mieux aux besoins actuels et prévisibles;
- d) Déterminer les besoins quantitatifs et qualitatifs de la région en matière de personnel et de transport, en vue d'adopter des politiques et de mettre en place des institutions répondant à ces besoins;
- e) Encourager la création, à l'échelon national et sur le plan multinational, de dispositifs pour la planification et l'exploitation efficaces de systèmes de transport.

Les pays les moins avancés et les Etats sans littoral font l'objet dans ce programme d'une attention particulière.

9. D'autres projets, subsidiaires mais importants, sont prévus au programme de travail de la Commission :

- f) Etude des problèmes techniques et économiques posés par le raccordement de réseaux ferrés présentant des caractéristiques techniques différentes;

- g) Etude permanente du rôle des transports aériens, non seulement dans le développement économique général mais dans les mouvements de fret transcontinentaux;
- h) Etudes sur la possibilité de fabriquer sur place, sur une base multinationale, des éléments pour l'industrie automobile;
- i) Etudes sur le rôle des transports maritimes en général et le cabotage en particulier, dans le développement.

Education, science et technique

Le problème de la formation

10. En 1950, les écoles secondaires de l'Afrique en voie de développement comptaient environ un demi-million d'élèves. Il y en a actuellement cinq millions et le chiffre des étudiants de l'enseignement supérieur, qui était de 70.000 en 1950 est passé à plus de 500.000 en 1969. Au cours de la même période, le nombre des élèves du primaire est passé de 7,5 millions à une trentaine de millions. Il ressort de chiffres plus détaillés que l'enseignement secondaire peut absorber 24 pour 100 environ des élèves qui terminent le primaire. On estime que les moyens de formation professionnelle (compris dans l'enseignement secondaire) ne pourront recevoir que 3 pour 100 des élèves terminant le primaire. Le problème consiste donc à offrir des moyens de formation convenables à près de 75 pour 100 des élèves de l'enseignement primaire pour leur permettre de participer pleinement à la vie économique de leur pays.

Structure de l'enseignement

11. Chaque pays doit mettre en place une structure comprenant; a) un programme d'enseignement primaire fortement orienté vers les sciences rurales, qui préparera un pourcentage important des élèves à des activités agricoles et connexes dans les zones rurales; b) des moyens de formation professionnelle offrant une gamme de cours divers pour les manoeuvres spécialisés et les travailleurs de niveau intermédiaire; c) des écoles normales, avec des programmes comprenant la science et la technique, formant des enseignants pour les écoles primaires et secondaires du premier degré, et les écoles professionnelles; d) des écoles secondaires étendues et restructurées de façon à prévoir la formation de personnel de niveau moyen et de cadres intermédiaires, ainsi que d'enseignants; e) des universités avec des programmes pour la formation de chercheurs, de personnel technique et professionnel, d'administrateurs et de personnel de gestion, ainsi que de professeurs pour les écoles secondaires, les établissements techniques, les écoles normales et les établissements d'enseignement supérieur. En outre, on devra aborder d'urgence le problème qu'implique l'alignement de l'éventail des disciplines enseignées dans les universités sur les nécessités actuelles et prévues du développement et organiser et orienter l'enseignement en fonction de ces nécessités.

Science et technique

12. Les programmes d'études doivent être adaptés aux nouvelles conditions qui existent en Afrique, et insister sur les sciences appliquées et les technologies, une connaissance scientifique plus approfondie des ressources minérales, agricoles, animales et autres de l'Afrique, et les méthodes pratiques permettant d'utiliser ces ressources.

Education et développement

13. Dans le cadre des efforts déployés en matière d'éducation et de formation pour accélérer la transformation de la situation économique et sociale de l'Afrique, les programmes d'enseignement doivent être conçus en vue de susciter l'intérêt pour l'application pratique des connaissances et des spécialités acquises, notamment parmi les étudiants de l'enseignement technique. L'enseignement dans son ensemble doit être conçu pour cadrer avec l'évolution des valeurs et des aspirations des populations; il doit susciter des dispositions d'esprit favorables au changement et aux innovations et créer des consentements permettant le développement et les transformations.

Industrie

Harmonisation industrielle

14. Les études qui ont été réalisées sur l'Afrique de l'est et de l'ouest - mais qui doivent être mises à jour - et qui sont sur le point d'être terminées en ce qui concerne l'Afrique du nord et du centre, offrent un tableau général des possibilités de développement industriel fondées sur une coopération sous-régionale. Les rapports sectoriels qui constituent la base de ces études ont indiqué certains projets particuliers dans différentes branches industrielles qui, à première vue, semblent se prêter à une réalisation.

15. Il s'agit maintenant de s'attacher à isoler certains de ces projets et à les pousser plus avant afin de retenir l'intérêt des investisseurs suffisamment pour qu'ils les examinent et les étudient de plus près et entreprennent des négociations avec les gouvernements intéressés. La CEA procédera, le cas échéant, à un complément d'étude sur place, pour se procurer des informations essentielles sur certains projets mentionnés dans les rapports sectoriels. Dans l'avenir immédiat, la stratégie de la CEA consistera donc essentiellement à aborder le développement industriel par projets.

Promotion industrielle

16. On s'efforcera de retenir des projets particuliers pour en faire l'objet d'études de possibilité détaillées et pour les exécuter, mais aussi de mettre en place les institutions nécessaires pour favoriser leur exécution : établir des contacts avec des investisseurs étrangers et des institutions financières, négocier des accords, etc. A cet égard, on insistera tout particulièrement sur l'organisation de centres de promotion industrielle.

17. Pour intéresser les investisseurs au développement de l'Afrique et pour faciliter la promotion industrielle, on offrira des occasions de rencontres à des investisseurs et des fonctionnaires des gouvernements africains en organisant des réunions et des discussions en coopération avec l'ONUDI et la Banque Africaine de Développement et des institutions telles que Business International.

18. En complément, on s'efforcera d'identifier, d'évaluer et d'organiser l'épargne publique pour l'investir dans le développement industriel. On s'attachera en particulier à renforcer le dispositif existant pour la planification et la mise en oeuvre du développement industriel.

Petites industries

19. Simultanément, et en vue avant tout de constituer une classe de chefs d'entreprises industrielles africains, une priorité élevée est attribuée au développement des petites industries. On estime que les personnes formées à la gestion et à l'exploitation de petites industries seront en mesure d'entrer peu à peu avec confiance dans le domaine de la grande industrie, d'autant plus qu'une gamme croissante de petites et moyennes industries permettent des effets d'entraînement en amont et en aval avec de grandes industries. Pour encourager le développement de la petite industrie, on se propose d'établir quelques projets modèles, d'organiser des moyens de formation, sur une échelle modeste au départ, et de rechercher des projets et des chefs d'entreprises. On s'attachera également d'urgence à formuler des politiques et créer des institutions appropriées.

Collaboration avec l'ONUDI

20. La stratégie indiquée succinctement ci-dessus a recueilli l'accord de l'ONUDI et sera poursuivie en collaboration avec celle-ci.

Agriculture

21. A sa neuvième session, la CEA a approuvé un accord aux termes duquel le secrétariat mettra en oeuvre un programme commun avec la FAO. Les points suivants correspondent aux principaux domaines, définis par le Directeur général de la FAO, sur lesquels doivent se porter les efforts :

- a) Travaux sur les variétés à haut rendement pour les cultures alimentaires de base;
- b) Elimination des carences protéiques;
- c) Lutte contre le gaspillage;
- d) Mobilisation des ressources humaines en faveur du développement rural;
- e) Recettes et économies de devises.

Structure socio-économique

22. La Commission se concentre actuellement sur les aspects suivants du développement rural et de la modernisation sociale :

- a) Réforme foncière, qui implique des regroupements d'exploitations, la possession de titres négociables et des garanties pour les prêts agricoles;
- b) Services de vulgarisation rurale étendu au crédit agricole et aux coopératives;
- c) Aménagement du territoire, y compris le logement et l'urbanisation;
- d) Politique démographique - études qui permettront aux gouvernements de faire des plans en vue de l'utilisation efficace de leurs ressources humaines et de la restriction des naissances. En outre, elle étudie la raison d'être des méthodes intégrées dans le développement rural et les conditions dans lesquelles elles seraient applicables.